

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 17 mars, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 4 mars 2025, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 20

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGO,
Madame Nicole BROCARD, Madame Armelle CASSE, Monsieur Didier SALAÛN, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Sandra CARVALHO, Monsieur Stefano TEILLET, Madame Sandrine LALANNE, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

Mme Valérie RODD à Mme Béatrice MAZZOCCHI.
Mme Anne-Sophie DUGUAY à Mme Sandra CARVALHO.
M. Didier KHOURY à M. Jean-Antoine GALLEGO.
Mme Rosa SAADI à Mme Véronique CHEVILLARD.
M. Julien PARFOND à Mme Sylvie ROBY.
M. Serge GODARD à M. Etienne RENAULT.
M. Augustin KUNGA à M. Stefano TEILLET.
Mme Djedjiga ISSAD à M. Laurent TUIL.

Absents excusés :

Mme LANTRAIN Marilynne.

Absents :

M. BRAYARD Thierry, M. ONGHENA Robin, M. PINEL Vincent, M. MAINGE Pascal.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGO

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2311-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 adoptée par délibération n°2020DELIB0154 du 17 décembre 2020, applicable au budget principal de la commune,

Vu l'approbation du rapport d'orientations budgétaires suite au débat d'orientation budgétaire tenu en date du 27 janvier 2025,

Vu le projet de Budget primitif 2025 du budget principal présenté par Monsieur le Maire, tel qu'annexé à la présente délibération,

Vu l'avis de la commission des finances et du personnel communal du 6 mars 2025,

Considérant qu'il appartient au Maire, sous le contrôle du Conseil Municipal, de préparer et proposer le budget,

Considérant que le budget est voté en équilibre réel.

Après en avoir délibéré, et par 25 voix pour et 3 voix contre (Etienne RENAULT, Serge GODARD, Sandrine LALANNE).

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE, chapitre par chapitre, le budget primitif 2025 du budget principal de la Commune, tel qu'annexé à la présente délibération, lequel s'élève à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Chapitres	Dépenses	Montants en €
011	Charges à caractère général	10 338 267,40
012	Charges du personnel	19 200 600,00
014	Atténuations de produits	835 000,00
65	Autres charges de gestion courante	2 831 897,00
	Total des dépenses de gestion courante	33 205 764,40
66	Charges financières	186 000,00
67	Charges exceptionnelles	35 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	218 217,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	33 644 981,40
023	Virement à la section d'investissement	479 859,15
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 439 678,83
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 919 537,98
	Total des dépenses de fonctionnement	35 564 519,38

Chapitres	Recettes	Montants en €
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 000 000,00
013	Atténuation de charges	100 000,00
70	Produits des services	3 711 112,80
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	6 637 183,00
731	Fiscalité locale	20 875 000,00
74	Dotations, subventions et participations	2 909 972,00
75	Autres produits de gestion courante	280 826,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	50 425,58
	Total des recettes de fonctionnement	35 564 519,38

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Chapitres	Dépenses	Montants en €
001	Déficit d'investissement reporté	721 428,42
	Dépenses d'équipement non individualisées	
20	Immobilisations incorporelles	532 310,00
204	Subventions d'équipement versées	131 467,00
21	Immobilisations corporelles	6 625 305,22
23	Immobilisations en cours	10 000,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	300 000,00
	Opérations	
202501	Réaménagement place du Colombier	500 000,00
202502	Réaménagement place Carnot et carrefour Grandel	720 000,00
2021001	Opération Gymnase Clémenceau	3 221 000,00
202201	Cours oasis	905 000,00
	Total des dépenses d'équipement	12 945 082,22
16	Emprunts et dettes assimilés	1 447 000,28
	Total des dépenses financières	1 447 000,28
	Total des dépenses réelles d'investissement	14 392 082,50
	Total des RAR 2024	3 852 041,50
	Total des dépenses d'investissement	18 965 552,42

Chapitres	Recettes	Montants
13	Subventions d'investissement reçues	46 211,00
16	Emprunts et dettes assimilés	5 270 792,41
	Total des recettes d'équipement	5 317 003,41
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 995 242,13
024	Produits des cessions d'immobilisations	5 540 000,00
	Total des recettes financières	10 535 242,13
	Total des recettes réelles d'investissement	15 852 245,54
021	Virement de la section de fonctionnement	479 859,15
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 439 678,83
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 919 537,98
	Total des RAR 2024	1 193 768,90
	Total des recettes d'investissement	18 965 552,42

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 20 mars 2025

Secrétaire de séance
Jean-Antoine GALLEGO



Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne



Contexte du budget 2025

Le budget 2025 fait suite à une année 2024 nettement moins marquée par l'inflation, qui s'est établi à 2,0% en moyenne annuelle selon l'Insee. La Banque centrale européenne prévoit quant à elle une inflation moyenne de 2,1% pour l'année 2025.

D'une manière générale, il nous faut tenir de nombreuses contraintes sur ce budget 2025, à savoir :

- Une dotation forfaitaire toujours écartée pour financer les hausses des dotations de péréquation verticale
- Une DCRTP qui va diminuer également, car intégrée dans les variables d'ajustement
- Des contributions obligatoires en hausse continue (notamment la contribution aux sapeurs-pompiers de Paris)
- Une revalorisation forfaitaire de seulement 1,7% en 2025 après 3,9% en 2024 et 7,1% en 2023
- Incertitude encore liée à l'évolution des recettes des droits de mutation
- Hausse tarifaire à hauteur de l'inflation en 2025 qui aura des effets uniquement sur le dernier trimestre pour les plus importants postes : périscolaire et culture.

En ce sens, il a été demandé, aux services comme aux élus, de poursuivre leurs efforts afin de contenir les dépenses de fonctionnement.

Par ailleurs, la contrainte liée aux charges de personnel reste entière car celles-ci augmentent mécaniquement compte tenu de l'effet cumulé du Glissement Vieillesse Technique (GVT) et des mesures décidées par l'Etat comme cette année, la hausse des cotisations des employeurs territoriaux de douze points jusqu'en 2028 pour faire face au déficit de la Caisse (CNRACL).

Les grandes priorités de l'année 2025

Monsieur le Maire confirme pour la cinquième année consécutive sa promesse **de ne pas augmenter les impôts pour ne pas impacter les familles bryardes**. Le budget 2025 intègre donc ce positionnement politique.

Les efforts en matière d'aide à la réalisation de logements sociaux seront poursuivis. Il est donc proposé que la ville reconduise ses actions en direction des bailleurs sociaux (surcharges foncières, participations complémentaires,...) :

- BATIGERE AMLI – Rue de la Croix aux biches - Montant total de la surcharge foncière 243 779 € en contrepartie de 11 logements, (le premier versement prévu initialement en 2024 de 122 000 € sera reporté en 2025 et le 2nd versement de 121 779 € l'année suivante).

Contraintes à intégrer :

- Hausse tarifaire seulement à hauteur de l'inflation en 2025 et qui aura des effets uniquement sur le dernier trimestre pour les plus importants : périscolaire et culture.
- L'absence de visibilité sur la loi de finances 2025 et notre possible contribution au dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales.

Les investissements 2025 :

- La ville a souscrit fin 2023 à 2 emprunts auprès de la CDC / Banque des Territoires d'un montant total de 3M€ pour financer la rénovation énergétique du gymnase Clémenceau et de l'école Etienne de Silhouette. Ces 2 prêts (taux du Livret A + 0,4%) ont été consolidés début 2024 et sont progressivement affectés aux paiements des factures liées aux travaux de transition écologique.
- Privilégier les investissements avec un retour positif sur les dépenses de fonctionnement (véhicules électriques, isolation des bâtiments, digitalisation des process...).

Il faut également noter, dans les grandes priorités 2025, notamment :

- Accompagnement des besoins en équipement liés au développement du Pôle Image

- Pose d'une clôture et entretien de l'extension de 1.3 hectare du Parc des Coudrais
- Réalisation des travaux de rénovation du Gymnase Clémenceau (opération pluriannuelle).
- Prise de participation conjointe avec les villes de Noisy le Grand et Villiers sur Marne dans une Société Publique locale créée spécifiquement pour la réalisation d'un projet de géothermie pour alimenter à terme en chauffage urbain plusieurs milliers de logements et bureaux
- Poursuite de la réfection des chaussées selon le degré d'usure et d'urgence
- Finalisation de notre plan de déploiement et de modernisation de notre réseau de vidéosurveillance
- Poursuite de l'aménagement en accessibilité des bâtiments
- Poursuite de la végétalisation de la ville et grand projet « Villes et Villages fleuris ».
- Restructuration et végétalisation du cimetière
- Mise en place des premières mesures du Plan vélo
- Entretien du patrimoine communal

Tous ces travaux devront faire l'objet d'une réflexion en matière de développement durable et environnemental.

- PRESENTATION SIMPLIFIEE DU BUDGET 2025

	BP 2024	BP 2025	Evolution
Recettes réelles de fonctionnement	32 870 098	34 564 519	5,15%
Excédent de fonctionnement reporté	1 500 000	1 000 000	-33,33%
Total Recettes de fonctionnement	34 370 098	35 564 519	3,48%
Dépenses réelles de fonctionnement	32 458 716	33 644 981	3,65%
<i>dont intérêts de la dette</i>	190 000	178 000	-6,32%
<i>Dotation aux amortissements</i>	693 136	1 439 679	107,71%
<i>Virement à la section d'investissement</i>	1 218 245	479 859	-60,61%
Total Dépenses de fonctionnement	34 370 098	35 564 519	3,48%
Recettes réelles d'investissement	10 361 174	15 852 245	53,00%
<i>dont emprunt d'équilibre</i>	5 861 537	5 270 792	-10,08%
<i>dont excédent de fonctionnement capitalisé</i>	2 291 327	4 135 242	80,47%
Dépenses réelles d'investissement	12 138 798	14 392 082	18,56%
<i>dont remboursement en capital de la dette</i>	1 414 500	1 447 000	2,30%
<i>dont subventions versées au chap 204</i>	261 050	131 467	-49,64%

Ce budget primitif 2025 s'équilibre avec les restes à réaliser 2024 en investissement: 3 852 041€ en dépenses et 1 193 769€ en recettes. Il faut également financer en 2025 le déficit 2024 de la section d'investissement s'élevant à 721 428€.

- GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS

Les dépenses réelles de fonctionnement

CHAPITRES	LIBELLES	BP 2024	BP 2025	Evolution
011	Charges à caractère général	10 242 676	10 338 267	0,93%
012	Charges de personnel	18 500 600	19 200 600	3,78%
014	Atténuations de produits	790 000	835 000	5,70%
65	Autres charges de gestion courante	2 575 708	2 831 897	9,95%
66	Charges financières (intérêts dette)	225 444	186 000	-17,50%
67	Charges exceptionnelles	30 850	35 000	13,45%
68	Dotations provisions semi-budgétaires	93 438	218 217	
	TOTAL DEPENSES REELLES	32 458 716	33 644 981	3,65%

Les recettes réelles de fonctionnement

CHAPITRES	LIBELLES	BP 2024	BP 2025	Evolution
013	Atténuations de charges	130 000	100 000	-23,08%
70	Produits services, domaine et ventes diverses	3 381 225	3 711 113	9,76%
73	Impôts et taxes	6 637 183	6 637 183	
731	Fiscalité locale	19 820 500	20 875 000	5,32%
74	Dotations et participations	2 633 993	2 909 972	10,48%
75	Autres produits de gestion courante	249 897	280 826	12,38%
78	Reprises sur provisions	17 300	50 426	
	TOTAL RECETTES REELLES	32 870 098	34 564 519	5,15%

Les soldes financiers

	BP 2024	BP 2025
Epargne de gestion	601 382	1 097 538
Epargne brute	411 382	919 538
Epargne nette	-1 003 118	-527 462

Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

Les dépenses réelles d'investissement

CHAPITRES	LIBELLES	BP 2024	BP 2025	Evolution
16	Emprunts et dettes assimilés	1 414 500	1 447 000	2,30%
20	Immobilisations incorporelles	1 833 428	787 310	-57,06%
204	Subventions d'équipements versées	261 050	131 467	-49,64%
21	Immobilisations corporelles	8 412 820	9 646 305	14,66%
23	Immobilisations en cours	217 000	2 080 000	
26	Participations et créances	0	300 000	
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	12 138 798	14 392 082	18,56%

Le remboursement de la dette dans les dépenses d'investissement

Ci-dessous, les dépenses d'investissement, dont le remboursement en capital de la dette.

Années	Dépenses d'investissement	Remboursement du capital de la dette	Part en % du remboursement du capital de la dette
2024	12 138 798	1 414 500	11,65%
2025	14 392 082	1 447 000	10,05%

Les recettes réelles d'investissement

CHAPITRES	LIBELLES	BP 2024	BP 2025	Evolution
10	Dotations- Fonds divers	3 241 327	4 995 242	54,11%
13	Subventions	138 310	46 211	-66,59%
16	Emprunt (d'équilibre)	5 861 537	5 270 792	-10,08%
024	Produits des cessions	1 120 000	5 540 000	
	TOTAL DES RECETTES REELLES	10 361 174	15 852 245	53,00%

A noter que le chapitre 10 comprend l'excédent de fonctionnement capitalisé (1068) qui correspond à la part de l'excédent de fonctionnement N-1 affecté à l'investissement. Il équivaut à 2 291 327€ en 2024 et 4 135 242€ en 2025. On y trouve aussi le FCTVA et la taxe d'aménagement.

- PRINCIPAUX PROJETS D'INVESTISSEMENT EN 2025

Libellé	Montant en €
Réhabilitation Gymnase Clémenceau	3 221 000
Modernisation de l'éclairage public Quai Ferber	600 000
Réhabilitation de l'éclairage public Quai Mentienne	300 000
Création de cours Oasis Groupe scolaire Daguerre	905 000
Travaux Place Carnot et Carrefour Grandel	720 000
Réfections diverses de voirie (rue du parc, chemin de la montagne...)	1 095 000
Réaménagement place du Colombier	500 000
Travaux de réhabilitation du CTM	115 000
Aménagement des aires de jeux parcs et squares	410 000
Surcharges foncières	122 000
Ecole EDS : travaux d'isolation et installation de panneaux photovoltaïques	400 000
Plantations domaine public	265 000
Plan vélo	220 000
Acquisition de Mobilier Urbain	150 000
Apport en capital pour création SPL projet de géothermie	300 000
Acquisition de véhicules	160 000
Remplacement serveurs + hyperviseur	230 000

- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NOTIFIEES (RESTES A REALISER EN RECETTES)

Financier / Projet financé	Montant en €
REGION / COURS OASIS	97 854
AGENCE EAU SEINE NORMANDIE/ COURS OASIS	209 107
ETAT FONDS VERT / RENOVATION THERMIQUE EDS	267 718
METROPOLE DU GRAND PARIS / RENOVATION THERMIQUE EDS	234 090
ETAT DSIL / RENOVATION THERMIQUE EDS	175 000
ETAT FONDS VERT / RENOVATION GYMNASSE CLEMENCEAU	210 000
TOTAL	1 193 769

- ETAT DE LA DETTE

	AU 01/01/2025	AU 31/12/2025
Encours	12 370 000 €	10 923 000 €
Part taux fixe	72,68%	70,96%
Part taux variable	4,05%	3,66%
Part Livret A	23,26%	25,38%
Taux moyen de la dette	1,60%	1,24%
Ratio de désendettement	13,45 ans	11,88 ans

- EVOLUTION DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Taux	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taxe d'habitation (uniquement sur les résidences secondaires dès 2021)	20,00 %	20,00 %	20,00 %	20,00 %	20,00 %	20,00 %
Foncier bâti	21,75%	35,50%	35,50%	35,50%	35,50%	35,50%
Foncier non bâti	26,17%	26,17%	26,17%	26,17%	26,17%	26,17%

- LES RATIOS

Ci-dessous le tableau des ratios obligatoires issus de la loi A.T.R :

	BP 2024	BP 2025
Ratio 1	1 832	1 828
Ratio 2	1 026	1 048
Ratio 3	1 855	1 878
Ratio 4	605	687
Ratio 5	1 108	672
Ratio 6	20	20,64
Ratio 7	57 %	57,07%
Ratio 9	103,05 %	101,52%
Ratio 10	32,63 %	36,58%
Ratio 11	59,43 %	35,79%

Ratio 1= Dépenses réelles de fonctionnement / population

Ratio 2= Produit des impositions directes / population

Ratio 3= Recettes réelles de fonctionnement / population

Ratio 4= Dépenses d'équipement brut / population

Ratio 5= Encours de la dette / population

Ratio 6= Dotation globale de fonctionnement / population

Ratio 7= Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

Ratio 9= Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 10= Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 11= Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement

Indicateur d'évolution de la ressource humaine (ratio 7)

Ce taux détermine la représentativité des charges de personnel dans les dépenses d'exploitation. Il permet de mesurer le poids des charges de personnel dans les dépenses de fonctionnement, soit 57,07% au BP 2025.

-STRUCTURE DES EFFECTIFS AU 01/01/2025

GRADES OU EMPLOIS	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS			EMPLOIS PERMANENTS
	FONCTIONNAIRES	AGENTS CONTRACTUELS	TOTAL	Nombre
EMPLOIS FONCTIONNELS	3	0	3	4
DGS	1	0	1	1
DGA	1	0	1	2
DST	1	0	1	1
FILIERE ADMINISTRATIVE	61	9	69	93
Catégorie A	9	3	12	17
Catégorie B	10	4	14	18
Catégorie C	42	2	43	58
FILIERE TECHNIQUE	96	22	118	158
Catégorie A	1	0	1	3
Catégorie B	3	2	5	9
Catégorie C	92	20	112	146
FILIERE SOCIALE	37	11	48	62
Catégorie A	5	2	7	11
Catégorie B	20	5	25	32
Catégorie C	12	4	16	19
FILIERE SPORTIVE	1	0	2	2
Catégorie B	1	1	2	2
FILIERE CULTURELLE	19	21	40	43
Catégorie A	5	0	5	5
Catégorie B	12	19	31	33
Catégorie C	2	2	4	5
FILIERE ANIMATION	41	12	53	74
Catégorie B	3	0	3	3
Catégorie C	38	12	50	71
FILIERE POLICE MUNICIPALE	20		20	31
Catégorie A	0		0	
Catégorie B	2		2	2
Catégorie C	18		18	29
AUTRES		18	18	27
Directeur communication		1	1	1
Directeur des Finances		1	1	1
Directeur adjoint petite enfance		1	1	1
Chargé de mission jeunesse		0	0	1
Collaborateur de cabinet		1	1	1
Assistante maternelle		7	7	12
Contrat d'accompagnement dans l'emploi		0	0	2
Apprenti		1	1	1
Directeur pédagogique droit privé		1	1	1
Animateur centre de loisirs droit privé		2	2	2
Technicien polyvalent droit public		0	0	1
Animateur ateliers culturels droit public		3	3	3

TOTAL GENERAL	278	93	371	494
----------------------	------------	-----------	------------	------------

-PREVISIONS 2025

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Créations 2024	1	0	1	2
Demandes de créations 2025	0	0	3	3
Départs en retraite envisagés	0	0	4	4

-REALISATIONS 2024

	Traitement indiciaire	NBI	Régime indemnitaire	
			IFSE	CIA
Titulaires	6 598 232	41 874	1 086 086	166 070
Contractuels	2 251 798		293 712	37 200
	8 850 030	41 674	1 379 798	203 270

-PREVISIONS 2025

	Traitement indiciaire	NBI	Régime indemnitaire	
			IFSE	CIA
Titulaires	6 885 588	42 003	1 133 502	173 318
Contractuels	2 350 302		306 527	38 817
	9 235 890	42 003	1 440 029	211 935

Au sein de la collectivité, le temps de travail annuel est fixé à :

- 1 607 heures pour l'ensemble des agents
- 1 557 heures pour la police municipale équipe du matin et les agents statutaires du service Enfance.
- 1 425 heures pour la police municipale équipe de nuit
- 1 491 heures pour la police municipale équipe d'après-midi
- 1 557 pour certains agents du service périscolaire

La durée hebdomadaire est fixée par défaut à 37h30, ouvrant droit à 15 jours d'ARTT, ou à 35h sans ARTT ou encore 39h avec 23 jours de RTT.

Nombre d'heures supplémentaires rémunérées en 2024 : 17 103 heures